



FORMULAIRE POUR L'AUTORISATION D'ABATTAGE

Cadre de la requête

Requête établie dans le cadre d'une demande de permis de construire : Oui Non

Si oui, n° de dossier communal : N° CAMAC : ..226.007.....

Localisation de(s) l'objet(s)

Parcelle(s) n° :1107.....

Objet(s) concerné(s) :

Arbre isolé Allée d'arbres Haie Autre :

Objet d'importance régionale : Oui Non Non documenté

Essence(s) :CÈPRE.....

Diamètre du tronc à 130 cm du sol :30 cm.....

Compensation envisagée :

Des essences indigènes sont recommandées par la Municipalité.

Essence(s) prévue(s) :CÈPRE.....

Délai de plantation :18 MOIS À COMPTER DU DÉBUT DES TRAVAUX.....

Motif de la requête

.....CRÉATION DE DEUX PLACES DE PAYS POUR LA PARCELLE 1107.....

Requérant :

Nom, prénom : ..DE ROSA DAVID..... téléphone : ..029 811 25 80.....

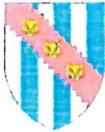
Entreprise : ..FC ARCHITECTURE ET AMOCEI SA..... Signature :

Adresse : ..CHEMIN DU BIEF 6 BIS..... Date : ..21.07.2014.....

Localité :LONAY, 1027.....

Personne de contact :

Nom, prénom : ..DE ROSA DAVID..... Téléphone : ..021 811 25 80.....



Décision municipale :

- Requête autorisée Requête refusée Requête autorisée **sous conditions***
- Les travaux portent atteinte à un biotope (art. 18 LPN, art. 22 Lfaune), l'autorisation complémentaire de la DGE-BIODIV est requise

***Conditions**

- La demande d'autorisation sera affichée au pilier public pour une durée de 20 jours. En cas d'opposition, la Municipalité contactera le requérant.
-
-
-

Voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours au Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne. Le recours s'exerce par écrit dans les 30 jours dès la communication de la décision attaquée. Il est adressé à l'autorité de recours. L'acte de recours doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours. Le recours est accompagné, le cas échéant, de la procuration du mandataire.

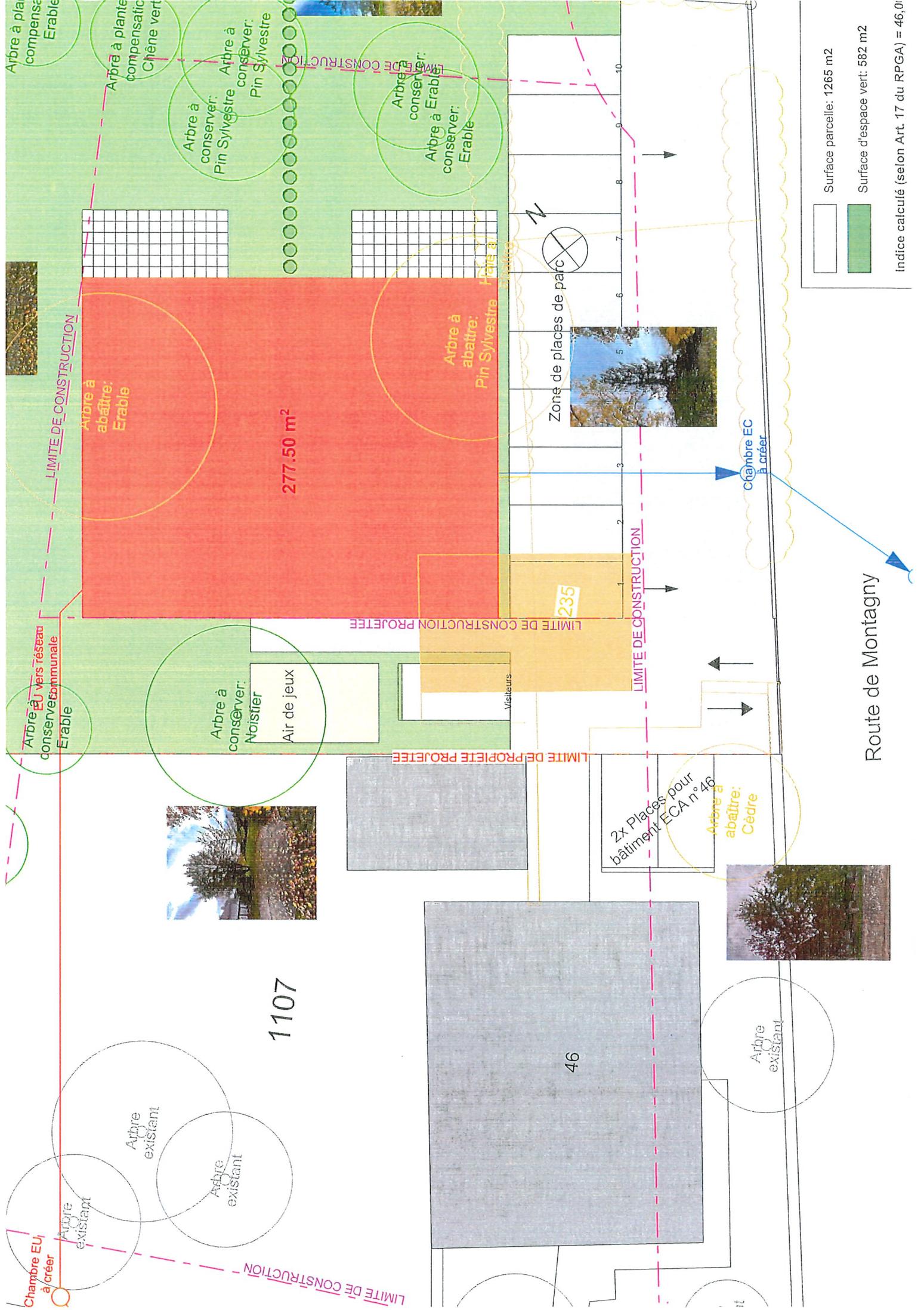
La Municipalité (timbre et signatures) :

Method, le 14.08.2024.....

Annexes à joindre :

- Le présent formulaire dûment rempli et signé
- Plan de situation avec indication de l'emplacement du ou des arbre(s) à abattre, ainsi que la ou les compensation(s) prévu(e)
- Photographie(s) du ou des arbre(s) concerné(s)

Les dossiers incomplets seront retournés à l'expéditeur avant d'être traités



	Surface parcelle: 1265 m ²
	Surface d'espace vert: 582 m ²

Indice calculé (selon Art. 17 du RPGA) = 46,01

Route de Montagny